

## Conseil municipal de Maisons-Alfort du 29 février 2024

*Vœu présenté par Marie France PARRAIN*

*au nom des élus du groupe de la majorité municipale*

Considérant le courrier de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale en date du 23 janvier 2024 relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024,

Considérant le maintien de ces mesures annoncé lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 6 février 2024,

Considérant que ces mesures prévoient des fermetures de classe dans les écoles suivantes :

- Une classe à l'école maternelle Édouard Herriot
- Une classe à l'école maternelle Parmentier
- Une classe à l'école maternelle Paul Bert
- Une classe à l'école maternelle Saint-Exupéry,
- Une classe à l'école élémentaire Parmentier A
- Un groupe dans le cadre du dispositif 100 % de réussite à l'école élémentaire Jules Ferry

Considérant que la fermeture conditionnelle d'une classe est envisagée à l'école élémentaire Raspail,

Considérant la livraison prochaine des constructions rattachées à l'école maternelle Edouard Herriot engendrant l'arrivée de familles,

Considérant que le seuil maximal d'enfant par classe est atteint sur l'école maternelle Saint-Exupéry,

Considérant que l'école élémentaire Jules Ferry est classée en Réseau d'Éducation Prioritaire et que le dispositif 100 % de réussite permet aux élèves de se voir dispenser un enseignement plus efficace,

Considérant que des inscriptions sont quotidiennement réalisées auprès des services municipaux,

Considérant que les radiations réalisées par les Directeurs d'école sont communiquées à la Direction enfance-éducation,

Considérant que sur les autres écoles concernées la projection des effectifs reste encore incertaine quant à l'atteinte du seuil maximal d'élèves par classe,

Considérant la nécessité de permettre aux élèves Maisonnais d'apprendre dans les conditions les plus optimales,

Le Conseil Municipal de Maisons-Alfort :

- Demande solennellement à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de revenir sur ses mesures de carte scolaire relatives à la Ville de Maisons-Alfort,
- Demande précisément de ne pas réaliser les fermetures suivantes :
  - Une classe à l'école maternelle Édouard Herriot
  - Une classe à l'école maternelle Parmentier
  - Une classe à l'école maternelle Paul Bert
  - Une classe à l'école maternelle Saint-Exupéry
  - Une classe à l'école élémentaire Parmentier A
  - Un groupe dans le cadre du dispositif 100 % de réussite à l'école élémentaire Jules Ferry
  - Une classe à l'école élémentaire Raspail

**Voté à l'unanimité :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, M. CADEDDU,  
Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

*Adjointes au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL,  
YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,  
FRANCINI, Mme SOUBABERE, MM. TURPIN, MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT,  
MM. DELEUSE, MAROUF, LEFEVRE Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER,  
MM. SIMEON, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, GORDE-GROSJEAN, BOUCHÉ,  
BETIS, Mmes PANASSAC, CERCEY, M. MAUBERT

*Conseillers Municipaux*

MIS EN LIGNE LE 06/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20240229-VOEU2902224-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024